

PRINCIPES DE PLACEMENT ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Faire cadrer la mission organisationnelle avec les énoncés de politique de placement et les politiques d'investissement responsable



Introduction

Au cours des dernières années, la prévalence des placements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) s'est accélérée, ce qui a favorisé une sensibilisation accrue des parties intéressées, une plus grande disponibilité des stratégies de placement qui favorisent l'harmonisation des valeurs des investisseurs et une augmentation du nombre d'options qui intègrent de solides pratiques ESG dans les processus de placement et de gérance. Ces tendances cadrent généralement avec les objectifs des fonds de dotation et des fondations, qui cherchent à intégrer leur mission organisationnelle aux objectifs de leur portefeuille de placements. Bien que les fonds de dotation et les fondations reconnaissent les avantages de cette intégration, ils ne savent souvent pas comment concrétiser leur mission en prenant des décisions de placement et en obtenant des résultats concrets pour leur portefeuille. Cela peut entraîner l'élaboration d'un énoncé de politique de placement (EPP) et d'une politique d'investissement responsable (IR) difficiles à mettre en œuvre et créer des défis pour l'organisation aux étapes de sélection et de suivi des placements. Cet article explorera les principaux éléments de l'EPP, la façon dont les facteurs ESG peuvent être pertinents et les stratégies efficaces pour optimiser les résultats harmonisés à la mission.

Que sont les facteurs ESG?

Les facteurs ESG sont un ensemble de critères utilisés pour évaluer les sociétés et les placements du point de vue de la durabilité. Le critère environnemental évalue le rendement d'une entreprise en tant que gardienne de l'environnement naturel et tente de découvrir comment une entreprise gère les risques et les occasions que présentent les facteurs environnementaux. Le critère social examine l'incidence de l'entreprise sur son personnel et sur l'ensemble de la société, ainsi que les risques et les occasions liés à la façon dont l'entreprise gère ces facteurs. Le critère de gouvernance est axé sur la façon dont l'entreprise est gouvernée et gérée et joue un rôle essentiel dans la définition de la façon dont l'entreprise élabore et met en œuvre des politiques efficaces pour gérer les facteurs environnementaux et sociaux.

Facteurs environnementaux

- Empreinte carbone
- Risque climatique
- Gestion de la pollution et des déchets
- Utilisation des ressources naturelles

Facteurs sociaux

- Pratiques de travail
- Droits de la personne
- Mobilisation communautaire
- Diversité et inclusion

Facteurs de gouvernance

- Structure du conseil
- Rémunération des cadres supérieurs
- Droits des actionnaires
- Établissement de rapports et transparence

Ensemble, les facteurs ESG donnent une vue d'ensemble des pratiques d'une entreprise en matière de durabilité et d'éthique et aident les investisseurs à mieux comprendre les occasions et les risques non financiers qui peuvent avoir des répercussions sur le rendement à long terme d'une entreprise. Bien que le principal cas d'utilisation des facteurs ESG consiste à prendre des décisions de placement plus éclairées en vue d'obtenir de meilleurs rendements ajustés au risque, ils représentent également une occasion pour les investisseurs de mieux harmoniser leur portefeuille de placements avec leurs valeurs organisationnelles tout en atteignant leurs objectifs financiers. Pour mieux comprendre comment les facteurs ESG peuvent être mis en œuvre dans la prise de décisions de portefeuille, il est important de comprendre les diverses formes d'investissement ESG sur le marché aujourd'hui.

Intégration des facteurs ESG

L'intégration des facteurs ESG désigne l'inclusion des facteurs ESG dans le processus de prise de décisions de placement. Elle consiste à analyser et à évaluer les problèmes non financiers importants qui peuvent avoir une incidence sur le rendement financier d'une société à long terme et à tenir compte de ces facteurs en parallèle avec les analyses financières traditionnelles.

Le secteur a évolué rapidement dans l'élaboration de pratiques d'intégration des facteurs ESG, ce qui a donné lieu à de nombreuses approches différentes visant à intégrer ces facteurs dans la prise de décisions de placement. Il peut s'agir d'établir des cotes d'émetteur sur une base absolue ou relative au secteur, de repérer des occasions et des risques ESG importants et de les intégrer à des modèles financiers, ou de se focaliser sur l'actionnariat actif (mobilisation et vote par procuration) des sociétés en portefeuille.

Les pratiques d'intégration des facteurs ESG d'un gestionnaire de placements deviennent de plus en plus importantes pour les investisseurs. À mesure que le marché arrive à maturité et que les marchés des capitaux prennent conscience de l'incidence de ces facteurs sur le rendement d'un émetteur, le processus d'intégration des facteurs ESG d'un gestionnaire est de plus en plus pertinent pour sa capacité à produire des rendements ajustés au risque à long terme pour les investisseurs. L'intégration des facteurs ESG dans la prise de décisions de placement aide les investisseurs à repérer les sociétés qui sont mieux placées pour gérer les occasions et les risques liés aux facteurs ESG et qui pourraient générer de meilleurs rendements à long terme. Par conséquent, la portée du contrôle préalable des gestionnaires de placements a rapidement évolué et inclut maintenant une évaluation de l'efficacité du cadre ESG du gestionnaire et de sa conformité avec les objectifs des investisseurs.

Investissement socialement responsable (ISR)

L'ISR est une approche de placement qui tient compte non seulement des rendements financiers, mais aussi des répercussions sociales et environnementales des sociétés dans lesquelles on investit. Il consiste à filtrer les investissements en fonction de critères de durabilité, comme les droits de la personne, les pratiques du travail, les répercussions environnementales ou la gouvernance d'entreprise, et à éviter les sociétés qui adoptent des pratiques qui entrent en conflit avec les critères prédéterminés.

L'approche de sélection peut prendre diverses formes, selon la stratégie et l'approche de placement en question. Le filtrage négatif est une approche qui consiste à exclure les entreprises qui se livrent à certaines activités jugées nocives, comme le tabac, les armes à feu ou les combustibles fossiles. Il peut aussi s'agir d'exclure de l'univers des placements les sociétés qui ne répondent pas à des critères précis établis par les normes mondiales, par exemple celles qui ont enfreint le Pacte mondial des Nations Unies. Le filtrage positif consiste à sélectionner des entreprises qui participent activement à des activités qui font la promotion de valeurs sociales et environnementales, comme des entreprises qui visent la carboneutralité d'ici 2050 ou qui ont une certification Relations progressistes avec les Autochtones.

Les placements ISR peuvent aussi comprendre une approche forte en matière d'actionnariat actif, selon laquelle les investisseurs communiquent avec les entreprises pour les encourager à améliorer leurs pratiques de durabilité. Cette approche exige souvent beaucoup de ressources et de solides mesures de production de rapports et de responsabilisation pour veiller à ce que les objectifs soient gérés au moyen du processus de mobilisation et de vote.

Bien que les critères qui sous-tendent les inclusions, les exclusions ou les objectifs de gérance puissent varier, l'objectif de ces stratégies de filtrage est généralement le même – créer un portefeuille de sociétés qui n'ont aucune exposition à une activité commerciale particulière ou faciliter l'atteinte de résultats qui cadrent avec les valeurs de l'investisseur.

Placements thématiques durables

Les placements thématiques consistent à investir dans des thèmes durables qui ont une incidence importante sur la société. Dans certains cas, les thèmes peuvent avoir d'importants facteurs structurels favorables qui améliorent leur potentiel de rendement à long terme, mais s'accompagner d'un niveau de risque plus élevé. L'agriculture durable, l'énergie propre et les propriétés vertes sont des exemples de thèmes de placement.

Les investisseurs peuvent investir dans un ou plusieurs thèmes de différentes façons, les plus courantes étant les fonds thématiques axés sur un seul domaine ou les fonds thématiques généraux qui englobent plusieurs domaines. Dans les deux cas, le gestionnaire de placements doit évaluer dans quelle mesure une société donnée est exposée à un thème avant de déterminer si elle peut être incluse dans un portefeuille.

Investissement axé sur l'impact

L'investissement axé sur l'impact est une approche de placement émergente qui vise à générer des retombées sociales ou environnementales positives en même temps que des rendements financiers. Contrairement aux placements traditionnels, où l'accent est mis principalement sur les rendements financiers, l'investissement axé sur l'impact accorde une importance égale aux résultats sociaux ou environnementaux des placements. Il vise à relever des défis précis comme la pauvreté, le changement climatique ou les inégalités, tout en générant des rendements financiers pour les investisseurs. Contrairement aux placements ISR, l'investissement axé sur l'impact vise à changer les choses plutôt qu'à simplement respecter un sous-ensemble de valeurs. Par exemple, dans le cas des investissements dans la lutte contre le changement climatique, une stratégie d'impact viserait à générer de réelles réductions mesurables des émissions de CO₂ au moyen d'investissements ciblés dans des technologies à faibles émissions de carbone, plutôt qu'à harmoniser le portefeuille avec la carboneutralité.

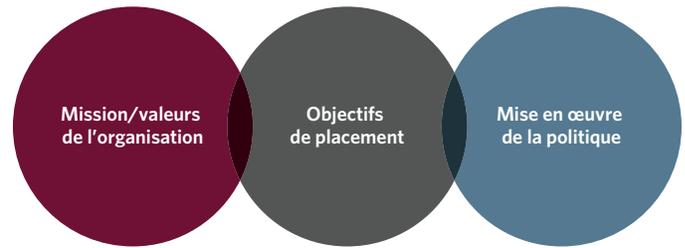
L'un des principaux défis de l'investissement axé sur l'impact est la mesure de l'incidence sociale ou environnementale des placements. Les investisseurs axés sur l'impact utilisent diverses mesures et divers cadres pour assurer le suivi des résultats non financiers générés par un portefeuille de placements et en faire rapport. Les gestionnaires de placements et les associations sectorielles travaillent à la création de meilleurs cadres pour évaluer l'incidence des investissements sur les marchés publics (y compris un cadre publié récemment par le Global Impact Investing Network [GIIN]), mais il demeure difficile de mesurer l'incidence directe qu'un investisseur peut avoir avec des actions de sociétés ouvertes. L'investissement axé sur l'impact est généralement mieux adapté aux marchés privés, où les placements peuvent être plus directement liés à un résultat.

Malgré les difficultés, l'investissement axé sur l'impact demeure une catégorie d'actif émergente particulièrement bien adaptée à la réalisation d'objectifs non financiers. À mesure que l'espace arrive à maturité, on s'attend à ce qu'un plus grand nombre de solutions soient mises en marché, offrant ainsi plus de souplesse et de choix aux fonds de dotation et aux fondations quant à la meilleure façon d'intégrer leurs valeurs organisationnelles directement dans les résultats du portefeuille.

Harmonisation de la mission et mobilisation des parties intéressées

La première étape de l'intégration des principes de placement ESG consiste à élaborer un ensemble de buts et d'objectifs qui sont traduits dans l'EPP et la politique d'IR sous forme d'objectifs de placement. Pour ce faire, vous pouvez convertir une mission organisationnelle préétablie en contraintes ou en occasions d'investissement clairement définies. Un examen interne peut être effectué pour évaluer les critères pertinents qui reflètent le mieux la mission de l'organisation et, dans certains cas, il peut être jugé important de recueillir des commentaires auprès des parties intéressées. Bien que cela soit considéré comme une pratique exemplaire pour établir une vue d'ensemble des enjeux pertinents, cela augmente considérablement les coûts et le temps de mise en œuvre. Les organisations qui n'ont pas d'énoncé de mission préétabli pourraient ressentir davantage le besoin de recueillir les commentaires des parties intéressées que celles qui ont des objectifs sociaux et environnementaux définis. Toutefois, il pourrait être plus efficace de demander au conseil ou au comité de placement d'établir les priorités essentielles en tenant compte de la rétroaction interne plutôt que de faire appel à toutes les parties intéressées de l'organisation.

Une fois les objectifs établis, les diverses sections de l'EPP et de la politique d'IR permettront au gestionnaire de placements du fonds de dotation ou de la fondation de les mettre en œuvre.



Une fondation axée sur le soutien aux Canadiens à faible revenu peut considérer les droits des travailleurs et les justes salaires comme des priorités d'investissement. Ces objectifs stratégiques sont mieux adaptés à l'inclusion dans une politique d'IR. Il est important de repérer l'occasion sans être normatif dans la mise en pratique. C'est dans le processus de sélection des gestionnaires de placements que l'exécution doit être évaluée par rapport aux objectifs stratégiques. Cela permettra au comité de placement de faire preuve de souplesse dans le processus de sélection.

Composantes de l'EPP et harmonisation des facteurs ESG

Dans cette section, nous aborderons les diverses composantes d'un EPP type et discuterons des facteurs ESG pertinents à inclure dans chaque section. Dans l'ensemble, nous recommandons de communiquer les attentes sans être normatif. Le contrôle préalable des gestionnaires doit guider les décisions d'exécution plutôt que vos contraintes liées à l'EPP.

Section	Champ d'application	Facteurs ESG pertinents
But et portée	Donner un aperçu et donner le ton aux lignes directrices à suivre dans le corps du document. Décrire les objectifs généraux et l'obligation fiduciaire des membres du comité.	Décrire la mission organisationnelle et préciser qu'elle doit être considérée de la même façon dans la mise en pratique de l'EPP. Souligner l'importance des facteurs ESG dans l'obligation fiduciaire du comité.
Définition des responsabilités	Définir les responsabilités des parties qui se consacrent à la prise de décisions de placement et à la supervision.	Expliquer les responsabilités ESG de toutes les parties concernées.
Objectifs	Décrire les objectifs de placement au moyen d'une approche axée sur les résultats. Déterminer les objectifs et les contraintes par rapport aux attentes du marché et établir des objectifs de rendement et de risque qui tiennent compte des besoins organisationnels.	Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur les liquidités, l'horizon de placement et le taux de dépenses et doivent être des facteurs importants dans l'établissement d'attentes réalistes.

Section	Champ d'application	Facteurs ESG pertinents
Répartition stratégique de l'actif	Établir les lignes directrices de répartition de l'actif du portefeuille en fonction des objectifs, de l'horizon de placement et des hypothèses de risque appropriés.	Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence importante sur la diversification du secteur et du portefeuille. Il est important d'évaluer ces répercussions afin d'établir une répartition de l'actif suffisamment diversifiée qui répondra aux objectifs de l'organisation.
Rééquilibrage	Définir la philosophie de rééquilibrage de l'organisation.	S. O.
Politique sur les liquidités	Des liquidités sont nécessaires pour répondre aux besoins de dépenses. Définir les niveaux de liquidités appropriés et les exigences de liquidité du portefeuille.	Certaines stratégies de placement ESG peuvent comporter des liquidités nettement inférieures. Il faut en tenir compte au moment d'établir les exigences minimales.
Politique de dépenses	Établir une politique de taux de dépenses qui crée une dynamique prévisible de revenus pour atteindre les objectifs organisationnels tout en préservant le capital.	S. O.
Gestion du risque	Définir le niveau de risque que l'organisation est prête à prendre et décrire les mesures importantes du risque à prendre en considération.	Souligner l'importance de l'intégration des occasions et des risques ESG. Définir les risques systémiques qui sont particulièrement pertinents pour l'organisation aux fins d'examen, par exemple, le changement climatique.
Suivi et examen	Établir les attentes en matière de suivi et d'examen périodiques des résultats de placement par rapport aux objectifs.	Définir les attentes à l'égard de l'examen des lignes directrices et des résultats liés aux facteurs ESG et à l'investissement responsable. Établir des exigences de production continue de rapports axés sur les facteurs ESG.
Investissement responsable	Comprend des conseils sur la gouvernance et l'intégration de l'investissement responsable dans la construction de portefeuille et la prise de décisions.	Déterminer qui est responsable de la supervision des pratiques d'investissement responsable. Déterminer les principes d'investissement ESG qui seront appliqués aux portefeuilles.
Attestation	Déclaration finale d'attestation de l'EPP.	S. O.

But et portée

La section sur le but et la portée de l'EPP vise à donner le ton et à établir les attentes globales à l'égard des lignes directrices précises comprises dans le corps de la politique. Il s'agit d'une occasion de définir la mission de l'organisation et d'établir l'attente que le portefeuille de placements corresponde à cette mission. Dans cette section, il est habituel de définir l'obligation fiduciaire des membres du comité. Il est donc important de reconnaître la pertinence des facteurs ESG dans cette obligation. Dans les cas où le fonds de dotation ou la fondation souhaite accorder une plus grande importance aux résultats non financiers, cette section est appropriée pour décrire cette attente. Il convient d'indiquer les attentes des membres du comité à l'égard de la prise en compte des résultats financiers et non financiers d'une décision de placement lorsqu'ils prennent des décisions dans l'intérêt de l'organisation.

Définition des responsabilités

Au moment de définir les responsabilités des parties concernées, il est important d'inclure les facteurs ESG. Les parties dont les fonctions définies peuvent inclure des facteurs ESG sont les suivantes :

Fonction	Considération(s) relative(s) aux facteurs ESG
Conseil des fiduciaires	Définir la mission de l'organisation et la traduire en objectifs de placement ESG.
Comité de placement	Mettre en œuvre les facteurs ESG décrits dans l'EPP. Cela comprend l'harmonisation avec les objectifs ESG et l'évaluation de la stratégie pour les atteindre dans le cadre de la sélection et du suivi continu des gestionnaires de placements ou des fournisseurs de chef des placements externe (CPE).
Conseiller	Formuler des recommandations de diligence raisonnable, y compris l'évaluation de la capacité des gestionnaires de placements à respecter les objectifs ESG énoncés dans l'EPP.
Fournisseur de CPE ou gestionnaire de placements	Il est important qu'ils considèrent les objectifs ESG dans le contexte de leur obligation fiduciaire. L'entente de gestion de placements doit comprendre les attentes relatives au respect de l'EPP et de la politique d'IR de l'organisation.

Objectifs

Les facteurs ESG sont doublement importants dans l'établissement des objectifs du portefeuille. Il est important de rajuster les attentes en fonction des contraintes ou des préférences en matière de placement pour assurer l'harmonisation avec les attentes liées au risque et au rendement. Il s'agit également d'une occasion d'énoncer clairement les objectifs ESG ou non financiers du portefeuille. Bien que l'énoncé explicite de ces objectifs puisse convenir davantage à la politique d'IR, il est important de lier clairement les objectifs du portefeuille à l'établissement des priorités des objectifs énoncés dans la politique d'IR.

Répartition stratégique de l'actif

La répartition stratégique de l'actif sera la méthode qui guidera la conception du portefeuille. Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence importante sur la constitution du portefeuille et doivent donc être pris en compte dans le processus décisionnel de répartition de l'actif. Les lignes directrices et les contraintes relatives aux placements peuvent avoir des répercussions sur le risque, le rendement et la diversification qui doivent être prises en compte dans ce processus. Par exemple, une répartition en solutions de placement thématiques durables dans le capital d'investissement peut entraîner de longues périodes de détention et des appels de capital qui ajoutent à la complexité de la conception d'une répartition appropriée de l'actif.

Exemple : Incidence des décisions de placement ESG sur la répartition stratégique de l'actif

Decisions	Désinvestissement	Filtrage positif	Thématique/répercussions
Définition	Exclusion de secteurs ou de sociétés en particulier selon des critères prédéterminés	Exposition à des émetteurs ESG de meilleure qualité ou à des sociétés conformes aux normes mondiales	Exposition à des occasions de durabilité ou à la recherche de rendements non financiers (généralement par l'intermédiaire des marchés privés)
Répercussion(s) potentielle(s)	Univers de placement réduit; erreur de suivi accrue par rapport aux données repères générales	Risque d'exposition involontaire à des facteurs	Réduction des liquidités; appels de capitaux potentiels; répercussions sur la volatilité; répercussions sur la construction du portefeuille
Recommandation(s)	Envisager d'autres catégories d'actifs ou styles de placement pour compenser	Envisager des changements liés aux facteurs au niveau du portefeuille ou des rajustements de la composition stratégique de l'actif pour compenser	Veiller à ce que les exigences de liquidité puissent être satisfaites grâce à d'autres répartitions de portefeuille, à la capacité de répondre aux appels de capital et à des ajustements à la composition stratégique de l'actif pour assurer une diversification appropriée

Gestion du risque

La section sur la gestion du risque de l'EPP donne l'occasion d'exprimer ses convictions en ce qui a trait à l'intégration des facteurs ESG dans le processus de placement et aux risques systémiques qui revêtent une importance particulière pour la mission énoncée. La reconnaissance de la pertinence de ces facteurs établit de solides attentes quant à la façon dont les risques sont repérés et intégrés au processus décisionnel du portefeuille.

Lors de l'évaluation de la mesure appropriée du risque, il est essentiel de maintenir la souplesse nécessaire à l'opérationnalisation des considérations non financières énoncées dans les buts et objectifs définis dans la mission de l'organisation. Si le portefeuille de placements doit faire l'objet d'exclusions ou de placements ESG ciblés dans la répartition de l'actif, une plus grande marge d'erreur de suivi devrait être permise. Par exemple, un indice excluant les combustibles fossiles affiche une erreur de suivi prévue par rapport à l'indice composé S&P/TSX d'environ 400 pb. Cela pourrait épuiser la limite du langage standard de gestion du risque ou offrir au gestionnaire une souplesse limitée dans la prise de décisions de placement si les lignes directrices relatives à l'EPP ne permettent pas d'établir des fourchettes d'erreurs de suivi plus importantes.

L'autre solution consiste à établir une analyse comparative plus pertinente. Pour rester dans l'exemple du désinvestissement dans les combustibles fossiles, les indices excluant les combustibles fossiles pourraient être sélectionnés au lieu de ceux de l'ensemble du marché. Cela peut créer des difficultés dans le processus de recherche et d'exécution, car la gestion

d'un portefeuille soumis à des limites d'erreur de suivi exige que le gestionnaire soit responsable de l'indice de référence. Dans les cas où les gestionnaires de placements potentiels ou existants ne souscrivent pas actuellement à l'EPP de référence, il est possible qu'un nombre important de gestionnaires ne soient pas disposés à gérer un portefeuille en fonction de ces contraintes. Il est recommandé que l'EPP conserve la souplesse nécessaire pour maximiser le choix de placements et permettre au conseiller ou au comité de placement d'évaluer la proposition des gestionnaires de placements potentiels et les mérites de leur proposition d'exécution.

Suivi et examen

L'EPP doit expliquer clairement l'importance de mesurer le rendement des objectifs non financiers énoncés. La section sur le suivi et l'examen doit établir la fréquence requise pour la production régulière de rapports et décrire les caractéristiques ESG qui sont pertinentes pour le suivi actif par le comité de placement. Les caractéristiques du portefeuille devraient être évaluées en parallèle avec les rapports de gérance, y compris les progrès associés aux priorités stratégiques. Il s'agit d'une occasion pour le comité de placement d'évaluer la façon dont le gestionnaire assure le suivi et la mesure de ses réussites par rapport aux objectifs de changement définis dans la mission de l'organisation. Il est également important d'inclure l'exigence d'examen et d'attestation du respect de la politique d'IR de l'organisation à intervalles réguliers. Ainsi, les gestionnaires de placements reconnaîtront et intégreront la plus récente forme de priorités stratégiques ESG de l'organisation. Ce sera aussi l'occasion d'établir un dialogue régulier sur l'exécution afin d'harmoniser les attentes avec l'investissement et la gérance.

Investissement responsable

C'est là que l'organisation décrit l'approche à adopter à l'égard des facteurs ESG et de l'investissement responsable à l'échelle du portefeuille. Nous recommandons que ces renseignements soient conservés dans une politique d'IR distincte. Cela permet à l'organisation d'examiner régulièrement l'efficacité de la politique à harmoniser le portefeuille avec l'énoncé de mission et de faire le point sur cette réussite ou sur l'évolution des priorités organisationnelles. En créant une politique distincte qui exige un examen régulier et une attestation du respect par le gestionnaire de placements, le comité de placement et le conseil n'auront pas à procéder à un examen et à des négociations périodiques avec les gestionnaires de placements au sujet de l'EPP et de l'entente de gestion de placements.

*Dans l'encadré - Le site Web des Principes pour l'investissement responsable offre des ressources pour aider les propriétaires d'actifs à créer une solide politique d'IR (en anglais) :
<https://www.unpri.org/download?ac=5205>

Dans les cas où une politique d'IR distincte n'est pas créée ou maintenue, cette section doit contenir toutes les attentes pertinentes, y compris la définition des objectifs, l'établissement des lignes directrices, la description des approches du portefeuille et des priorités et attentes en matière de gérance, et l'établissement d'exigences explicites de production de rapports. Les organisations qui suivent cette voie doivent être conscientes des difficultés qui en découlent et des efforts de dotation qui peuvent résulter des négociations en cours sur l'EPP ou l'entente de gestion de placements.

Conclusion

L'essor des placements ESG représente une occasion en or pour les fonds de dotation et les fondations d'harmoniser leur portefeuille de placements avec leur mission organisationnelle. Les investisseurs peuvent tirer parti de l'évolution des pratiques d'intégration des facteurs ESG et des solutions de placement pour tirer parti de leur capital à long terme afin d'avoir une incidence non financière sur l'environnement et la société, augmentant ainsi l'incidence que leur organisation peut avoir. Il est important d'adopter une approche mesurée et réfléchie pour la traduction de l'énoncé de mission en objectifs pouvant être investis afin que les gestionnaires de placements puissent les mettre en œuvre efficacement. Tout au long de l'EPP, il faut tenir compte des répercussions sur les placements de la réalisation des objectifs énoncés et décrire les attentes en matière de mise en œuvre et de production de rapports. Une politique d'IR devrait être créée en parallèle avec l'EPP afin d'établir des lignes directrices explicites à l'intention des gestionnaires de placements sur les attentes de l'organisation et de maintenir une souplesse raisonnable quant à l'exécution. Gestion d'actifs CIBC possède une vaste expérience lorsqu'il s'agit de guider les fonds de dotation et les fondations tout au long du processus de création d'un EPP et d'une politique d'IR efficaces, et est disponible pour travailler directement avec votre conseil ou votre comité de placement, de la consultation à l'exécution.

Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans ce document sont en date du 24/04/2023 et sont susceptibles d'être modifiées.

Les opinions exprimées dans cet article sont les opinions personnelles de l'auteur et ne doivent pas être considérées comme celles de Gestion d'actifs CIBC ou de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC). Ce document est transmis uniquement à titre d'information et ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour un conseil en investissement, et ne constitue pas non plus une offre pour acheter ou vendre des titres. La prise en compte de critères individuels et d'événements actuels est essentielle pour planifier des investissements ; toute personne souhaitant réagir à cet article doit consulter son ou ses conseillers légaux. Toutes les opinions et les estimations exprimées dans ce document sont datées du jour de publication sauf contrairement indiqué et sont sujettes aux modifications.

Gestion d'actifs CIBC et le logo CIBC sont des marques de commerce de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC), utilisées sous licence.

Le contenu du présent document est la propriété exclusive de Gestion d'actifs CIBC inc. et ne doit pas être distribué sans son consentement préalable.